

<p>Rapport 4-9 Avis sur Signature du Contrat territorial des Nièbres 2016-2020</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Territoires - Environnement Rapporteur : Gilles Denosjean</p>	<p>Séance plénière Mercredi 16 novembre 2016</p>

Le Contrat Territorial des Nièbres est localisé sur le département de la Nièvre. Son territoire s'étend sur 49 communes réparties sur près de 640 km² et 37 000 habitants.

Ce contrat est la formalisation de l'engagement des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre l'objectif de bon état de la ressource en eau sur ce territoire. La structure désignée pour assurer le pilotage et l'animation du contrat est la Communauté de communes Entre Nièbres et Forêts (CCNF).

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est de 5,5 millions d'euros. La Région s'engage à soutenir techniquement et financièrement le contrat dans la limite des règlements d'intervention en vigueur au moment de l'octroi de l'aide, ainsi que des disponibilités financières, des inscriptions budgétaires définies annuellement par son Assemblée délibérante et de son engagement dans le CPER 2015-2020.

Le CESER prend acte du Contrat Territorial des Nièbres 2016-2020.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.